



Bureau communautaire
Mardi 09 Avril 2024
DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 6

Nombre de votants : 6

Présents : M. Claude REVEL, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Olivier BRUN, Mme Myriam GAIRAUD, M. Olivier BERNARDI.

Absents : M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, M. Gérald VALENTINI, M. Joseph RODRIGUEZ.

Rapporteur : M. Claude REVEL.

Approbation d'une convention entre la commune de Péret et la Communauté de communes du Clermontais relative à la mise à disposition d'une salle pour le Lieu d'Accueil Enfants Parents du Clermontais « L'Arbre à bulles » pour 2024

Monsieur REVEL rappelle que par délibération n°2021.10.05.01 en date du 05 Octobre 2021, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire de la Communauté de communes du Clermontais pour prendre toute décision concernant l'approbation des conditions d'affectation, d'occupation et de location, constitutives ou non de droits réels, des biens meubles et immeubles, pour une durée n'excédant pas neuf ans.

Considérant que dans le cadre des animations du Lieu d'Accueil Enfants Parents du Clermontais « L'Arbre à bulles » pour 2024, la Communauté de communes est amenée à intervenir sur plusieurs communes, dont la commune de Péret,

Considérant que pour mener à bien ces activités, il convient de solliciter l'occupation d'une salle communale,

Considérant qu'il est proposé la Salle René Char, au 17 Avenue Jules Ferry à Péret.

Cette utilisation temporaire de locaux communaux est prévue pour les dates suivantes à compter du 1^{er} Avril 2024 :

- **Les mercredis en semaine paire de 9h à 13h** (Temps d'installation et de rangement compris).

Monsieur REVEL précise que les locaux sont mis à la disposition à titre gracieux.

Une convention annexée précise les modalités d'occupation de cette salle entre la commune de Péret et la Communauté de communes du Clermontais.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'occupation de la salle René Char à Péret entre la Communauté de communes du Clermontais et la Commune de Péret dans le cadre des animations du Lieu d'Accueil Enfants Parents du Clermontais « L'Arbre à bulles » pour 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 17 Avril 2024

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL